

APPLICATION IMPOSSIBLE DU PASS SANITAIRE DANS LES HOPITAUX



<u>A Nantes le</u> 19 Août 2021,

La loi relative à la gestion de la crise sanitaire impose l'obligation vaccinale et le pass sanitaire pour les salarié.e.s du secteur de la santé et de l'action sociale. Son application conduit à des régressions sociales inédites et inacceptables :

- possibilité de discriminer à l'embauche, de suspendre le contrat de travail et la rémunération des salarié·e·s, parce qu'elles et ils ne sont pas vacciné·e·s,
- difficulté d'accéder aux soins pour les patients n'ayant pas de pass sanitaire,
- fuite des personnels dans un contexte déjà à flux tendu.

Le pass sanitaire met à mal l'égalité d'accès aux soins pour l'ensemble de la population. C'est contraire à l'éthique des personnels de santé et d'action sociale car il instaure un contrôle et une surveillance généralisés sur la population.

En déplaçant la responsabilité sur les personnels, le gouvernement veut se dédouaner de ses responsabilités et de ses manquements. Pourtant les salarié.e.s ont œuvré sans limite pour faire face à cette pandémie, pour certains au péril de leur vie. Depuis un an et demi les personnels de santé ont montré tout leur professionnalisme et leur esprit de responsabilité. En retour elles et ils essuient un mépris et subissent la stigmatisation. Suite à cette nouvelle humiliation comment ne pas être en colère ? Cette violence remet en cause le sens du travail pour l'ensemble du personnel vacciné.e.s ou non. Avec cette loi et son intervention le 12 juillet Macron culpabilise et oppose les travailleurs entre eux, les privé.e.s d'emploi et ceux qui ont la chance d'avoir un emploi, les générations entre elles...En résumé, ce « remède » risque d'être pire pour la santé de l'hôpital et des soignants que la maladie.

Lancement d'une pétition contre la loi sanitaire et les régressions sociales à venir. Pour une politique sociale et de santé juste et démocratique.

Le 22 juillet dernier, une tribune était signée par des dizaines de responsables d'organisations syndicales, associatives et politiques, de santé, d'élus et de personnalités, d'horizons très divers : https://www.liberation.fr/idees-et-debats/tribunes/refusons-le-projet-de-loi-sanitaire-et-les-regressions-sociales-20210722 UB4ASS6UARC5PLCU3FJVN5VV7U/

N'hésitez pas à signer et partager massivement cette pétition: https://www.cgt.fr/actualites/sante/mobilisation/petition-loi-sanitaire-et-regressions-sociales-venir

Lors du CHSCT du 11 Août 2021, la direction du CHU de Nantes a clairement dit qu'elle appliquerait la loi (cf mails de la direction envoyés à l'ensemble des agents) et que le contrôle du Pass Sanitaire se ferait par des personnes dédiées (sûreté...) en incitant les usagers à s'y conformer. A l'entrée de l'hôpital, les salarié.e.s du CHU doivent simplement présenter leur carte professionnelle...

Lors de ce CHSCT, les membres du syndicat CGT du CHU de Nantes ont émis un vœu comprenant plusieurs exigences :

« Le syndicat CGT exige :

- la résorption du sous-effectif chronique dans l'ensemble des services et un renfort significatif de personnel dans les services le nécessitant
- Le renfort du personnel administratif.
- Le recrutement par la stagiairisation directement pour les agents hospitaliers
- La stagiairisation de tous les agents contractuels
- Le cas échéant : l'absence de sanction pour les agents refusant de contrôler le pass sanitaire de leurs patients ou leurs équipes.
- la levée des brevets des vaccins
- L'accès aux soins et aux tests gratuits pour tous sans discrimination
- Un rappel que l'on peut contaminer et être contaminés par le covid-19 même en étant vaccinés et la nécessité de respecter les gestes barrières
- La mise en place de tests antigéniques sur le CHU et la possibilité d'auto-tests au CHU gratuits.
- Au vu du risque de fraude ou d'absentéisme, et pour éviter des tensions inutiles et une présence d'un maximum de professionnels : non application de la présentation du Pass sanitaire au CHU, mise en place à chaque entrée du CHU de Nantes de personnel supplémentaire pour donner des masques neufs et efficaces, et assurer la décontamination des mains.
- Pas de suspension des agents ne présentant pas le pass sanitaire et d'obligation vaccinale dans les délais mais renfort des gestes barrières pour ces agents.
- La suppression du jour de carence pour tous les arrêts de travail pendant la 4eme vague
- la reconnaissance d'accident de travail des séquelles post vaccinales.
- Un agent cas contact doit être positionné en ASA
- Prime d'insalubrité au maximum pour tous les agents du CHU de Nantes »

Nous rappelons la position de la CGT:

- Nous soutenons la vaccination volontaire mais nous défendons le libre choix de se faire vacciner ou pas et nous sommes contre le Pass Sanitaire

Dans le cadre de la mise en place du Pass sanitaire et de la vaccination obligatoire, nous vous invitons à une <u>Assemblée Générale le mardi 31 Août</u> <u>2021 à 14h15 à l'Hôtel Dieu au RDC Bas</u> (Vous pouvez venir sur <u>1 heure mensuelle d'information syndicale</u>. Vous devrez alors envoyer une ASA à votre cadre 72h avant). <u>VENEZ NOMBREUSES ET NOMBREUX !!!!!</u>

Siège Social : HOTEL-DIEU 3, Rue Gaston Veil – 44093 NANTES Cedex 1 🛭 02 40 08 45 21 & 02 40 08 45 37

Hôpital G & R Laënnec: 2 02 40 16 59 48 /Hôpital Saint-Jacques: 2 02 40 84 65 71

Facebook: https://www.facebook.com/cgtchunantes Twitter: @CgtChuNnantes